

Règlement de la procédure d'accès en 4^e année du diplôme de Sciences Po Saint-Germain

Sciences Po Saint-Germain propose, en vue de la rentrée 2019, une procédure d'admission en quatrième année :

- 1) aux candidat(e)s ayant obtenu au moins 180 ECTS (correspondant à un cycle complet), ou équivalents (ou qui les auront obtenus à la rentrée) ; aux candidat(e)s titulaires d'un diplôme « Bac+3 » ou susceptibles d'obtenir ce diplôme avant la date de rentrée universitaire qui suit la décision d'admission. Elle concerne notamment les titulaires d'une Licence (ou d'un niveau de diplôme supérieur), les élèves ou diplômé(e)s des écoles de commerce ou d'ingénieurs, les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (plus spécialement littéraires et commerciales) qui y ont suivi trois années de scolarité (« cubes »).
- 2) aux élèves de classes préparatoires aux grandes écoles qui y ont suivi deux années de scolarité (« carrés »), à qui est alors proposé un cursus préparatoire d'une année (dont un semestre à l'international) avant l'accès à la quatrième année. Cette année préparatoire intégrée sera aussi proposée aux candidat(e)s titulaires de 180 ECTS, mais dont le profil doit être complété pour correspondre au cursus de Sciences Po. Les candidat(e)s qui n'ont pas l'expérience d'au moins un semestre à l'international appartiennent d'office à cette catégorie.

Le nombre de places offertes, année préparatoire intégrée* comprise, est fixé à 30.

**L'année préparatoire intégrée consiste, au premier semestre, en un ensemble de cours décidés en fonction du profil du/de la candidat(e) : cours magistraux, conférences de méthode, cours dispensés en langue anglaise, choix à faire parmi les séminaires d'ouverture de seconde année. Le second semestre se déroule quant à lui en mobilité internationale, soit dans le cadre d'un programme d'échange dans l'une des universités partenaires de Sciences Po Saint-Germain, soit dans le cadre d'un stage à l'étranger.*

Modalités de candidature :

Les candidat(e)s respectent tout au long du processus de candidature les calendriers et les modalités prévus par le présent règlement.

- 1) Ils/elles sont informé(e)s des modalités de candidature et des procédures d'admission par le portail de Sciences Po Saint-Germain : <http://www.sciencespo-saintgermainenlaye.fr/admission/>
- 2) Les candidat(e)s indiquent au maximum deux spécialités de 4^e année auxquelles ils/elles aspirent et au maximum trois parcours de 5^e année qu'ils/elles envisagent, parmi ceux qui sont proposés par Sciences Po Saint-Germain.
- 3) Les candidat(e)s en situation de handicap doivent faire connaître, justificatifs à l'appui, les aménagements particuliers nécessaires pour qu'ils/elles puissent suivre les procédures de candidature.
- 4) Les candidat(e)s communiquent à Sciences Po Saint-Germain une adresse électronique valide par laquelle ils/elles peuvent être informé(e)s du déroulement de leur procédure de candidature.
- 5) Les candidat(e)s, après avoir réglé en ligne les droits d'inscription, reçoivent un code d'accès leur permettant de renseigner par la même voie leur dossier de candidature. Pour éclairer leur décision de candidature, ils/elles ont préalablement accès à une version de consultation de ce dossier.
- 6) Outre le dossier à remplir en ligne, les candidat(e)s fournissent, par la même voie, l'ensemble des pièces exigées en annexe de ce dossier. Si nécessaire, des pièces complémentaires peuvent leur être demandées.

Les relevés de notes, relevés d'ECTS et certificats de diplôme en cours, s'ils ne sont pas encore disponibles, pourront être fournis ultérieurement. **Toute décision d'admission ne sera définitive qu'une fois ces documents fournis** (au plus tard à la rentrée universitaire) Dans l'attente, les candidat(e)s fournissent obligatoirement les justificatifs d'inscription dans l'établissement les délivrant. **Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.**

La procédure d'admission

Elle se déroule en 2 phases :

- 1) Une phase d'admissibilité sur dossier. Chaque dossier est évalué par au moins deux personnes nommées par la présidente du jury. Trois avis peuvent être donnés : Très favorable, Favorable, Défavorable. Sur la base de ces avis et de l'appréciation de chacun des examinateurs/trices du dossier, le jury décide de l'admissibilité du/de la candidat(e).
- 2) Une phase d'admission consistant en un entretien avec une commission de deux personnes nommées par la présidente du jury. Cet entretien prend appui sur le dossier et les pièces jointes. La commission attribue une note et rédige un court avis argumenté. À l'issue de l'ensemble des entretiens, le jury établit la liste des candidat(e)s admis(e)s. Le jury peut proposer à certain(e)s candidat(e)s une admission en année préparatoire intégrée pour compléter le profil révélé par le dossier ou l'entretien (par exemple l'absence d'expérience internationale, de maîtrise de l'anglais, une formation insuffisante en sciences sociales, ...).

Pièces à joindre au dossier :

- 1) Le relevé de notes des trois dernières années (si troisième année disponible) ainsi que le relevé du baccalauréat.
- 2) Le cas échéant, une notification définitive d'attribution de bourse de l'enseignement supérieur (cette attestation est en particulier nécessaire pour bénéficier du tarif d'inscription réservé aux boursiers et pour valider le dossier à ce titre).
- 3) Le cas échéant, un document attestant de l'expérience du/de la candidat(e) à l'international.
- 4) Le cas échéant, si le/la candidat(e) en dispose, un certificat de niveau de langue anglaise et/ou un test d'anglais au choix (TOEFL 90 ; IELTS 6 no subscore under 5.5 ; Cambridge : First Certificate in English ; ...). En complément, le cas échéant, tout autre certificat de niveau dans une autre langue. Les candidat(e)s sont averti(e)s qu'une maîtrise minimale de l'anglais est attendue et qu'une partie de l'entretien d'admission pourra se dérouler dans cette langue.
- 5) Le cas échéant, un document attestant de l'admissibilité à une grande école.
- 6) Le cas échéant, une attestation de statut de pupille de la nation.



Saint-Germain-en-Laye
**Sciences
Po**

UNIVERSITÉS DE
CERGY-PONTOISE ET
VERSAILLES SAINT-QUENTIN-
EN-YVELINES

Tarifs

Les candidat(e)s acquittent, au titre des frais d'inscription, la somme de 100 euros (60 euros pour les boursier(e)s). Ces frais sont non remboursables (même en cas d'abandon du processus ou de dossier jugé irrecevable)

Jury

Les examinateurs/trices en vue de l'admissibilité et de l'admission ainsi que les membres du jury terminal sont désigné(e)s par la directrice de Sciences Po Saint-Germain, présidente du jury.